

## BLAYE Coteaux

Rando du mercredi 5 octobre 2022

**Rendez-vous gare de Bègles 8h15 / départ 8h30**

### Itinéraire suggéré pour rejoindre le départ de la rando début de l'activité proposée par la RSB :

Rocade direction Paris, puis autoroute de Paris.

Sur l'autoroute de Paris prendre la sortie 40 A route de Blaye N 137.

Roulez jusqu'à Blaye centre ville

En arrivant à Blaye se garer au parking en bas de la, citadelle

**Soit un trajet aller-retour de 110 km Covoiturage conseillé : 5 € / personne.**

Ces informations sont prises sur Internet via Michelin

### Parcours :

22,5km 316m de dénivelé 5h40 temps théorique de marche calculé pour une marche à 4,5km/h

voir plan

**Nouvelle rando prise sur rando GPS**

Départ du port de Blaye, jusqu'à Plassac retour par les coteaux au retour nous traversons la Citadelle de Blaye

### COVOITURAGE économique, écologique :

Il est autorisé par la Fédération et notre Assurance mais ne peut être organisé par le Club.

C'est un contrat entre le conducteur et les passagers. Celui-ci doit s'assurer que son contrat comporte la **Couverture des personnes transportées.**

Un **BAREME**, de participation financière, vous est donné à titre d'information par le Club.

Ces montants ne peuvent être au-dessus des tarifs du code des impôts.

Prix de base : **0,28€ du Km à 4 personnes par véhicule** y compris le chauffeur.

Base 03 2022

de 1 à 21 km : 1 €	de 22 à 35 km : 2 €	de 36 à 50 km : 3 €	51 à 64 km : 4 €
de 65 à 79 km : 5 €	de 80 à 92 km : 6 €	de 93 à 107 km : 7 €	de 108 à 121 km : 8 €
de 122 à 135 km : 9 €	de 136 à 149 km : 10 €	150 à 164 km : 11 €	de 165 à 178 km : 12 €

Tél. portable :

Gérard GUIGNARD	06 12 00 01 23	Jean-Luc SANCHE	06 82 66 79 95
Jean Yves PRIOLEAU Président	jy.prioleau- rsb@orange.fr		

Les Animateurs doivent connaître les personnes présentes en répondant sur le mail [rsbrandovingt@gmx.com](mailto:rsbrandovingt@gmx.com) selon les nouvelles règles applicables en 2021-2022 avant le lundi 14h

en indiquant:

- je me rendrai directement au départ de la rando avec mon véhicule et j'accepte d'emmener les personnes dont le nom figure ci-après.

Ou - je me rendrai au regroupement de la place de la gare de Bègles et je pourrai prendre x personnes.

Ou j'aurai besoin d'un chauffeur.

*Nous précisons que ce n'est pas le club qui organise le covoiturage ni l'animateur référent. Par contre, ce sera aux présents à s'organiser seuls pour remplir les voitures.*

*Sur la fiche de trajet, il y a la distance d'indiquée et une approximation du temps de route.*

En matière de règles sanitaires liées à la crise du COVID-19, les recommandations de l'Etat pour la pratique du covoiturage sont disponibles sur le site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>